

# MEMO Déchets

**Votre guide** des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Evitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Le Pâquier**

s a i d e f



# Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.). La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

### ⌚ Horaire d'ouverture de la déchetterie

**Seuls les déchets provenant du territoire communal peuvent être déposés dans les Moloks et à la déchetterie communale du Pâquier.**

#### Hiver

Mercredi 13h00 à 15h00  
Vendredi 18h00 à 20h00  
Samedi 10h00 à 12h00

#### Eté

Mercredi 13h00 à 15h00  
Vendredi 18h00 à 20h00  
Samedi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

**La modification d'horaire est dictée par le changement d'heure officiel (été-hiver).**

L'ouverture de la déchetterie aux entreprises, commerces et agriculteurs a lieu chaque 1er lundi du mois entre 10h30 et 11h30.

## Solutions d'élimination des déchets

### Plusieurs possibilités s'offrent à nos citoyens

- **Sacs officiels** peuvent être achetés au magasin du village ou à l'Administration.
- Dans les Moloks, vous pouvez y déposer les sacs poubelles officiels (verts) ainsi que le papier et carton (**peu volumineux**).
- **Couches-culottes** : les familles peuvent déposer des sacs transparents dans les Moloks des ordures ménagères. **Ces sacs doivent être impérativement transparents et ne contenir que des couches-culottes !**

## Contact et infos

### Administration communale

Route de Gruyères 26  
1661 Le Pâquier  
026 912 61 81  
commune@lepaquier.ch  
www.lepaquier.ch

### Déchetterie communale

Route de Gruyères 22  
1661 Le Pâquier  
edilite@lepaquier.ch  
www.lepaquier.ch

### Mon réflexe TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- J'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- Je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- Autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

### ⌚ Prix TTC des sacs officiels

**17 litres** : CHF 15.- / rouleau de 10 sacs

**35 litres** : CHF 25.- / rouleau de 10 sacs

**60 litres** : CHF 42.- / rouleau de 10 sacs

### ⌚ Déchets verts

Jusqu'au 1er novembre au plus tard, **les haies vives, les branches ou autres végétations**, gênant la diffusion correcte de l'éclairage public masquant la signalisation routière ou dépassant sur le domaine public, **sont à élaguer**.

Les branches peuvent être déposées à la déchetterie dans la benne prévue à cet effet.



## Emplacements des Moloks

### 1. Vers l'église

- Sacs poubelles officiels
- Papiers/cartons
- GastroVert

### 2. Vers l'école

- Sacs poubelles officiels
- Papiers/cartons
- GastroVert

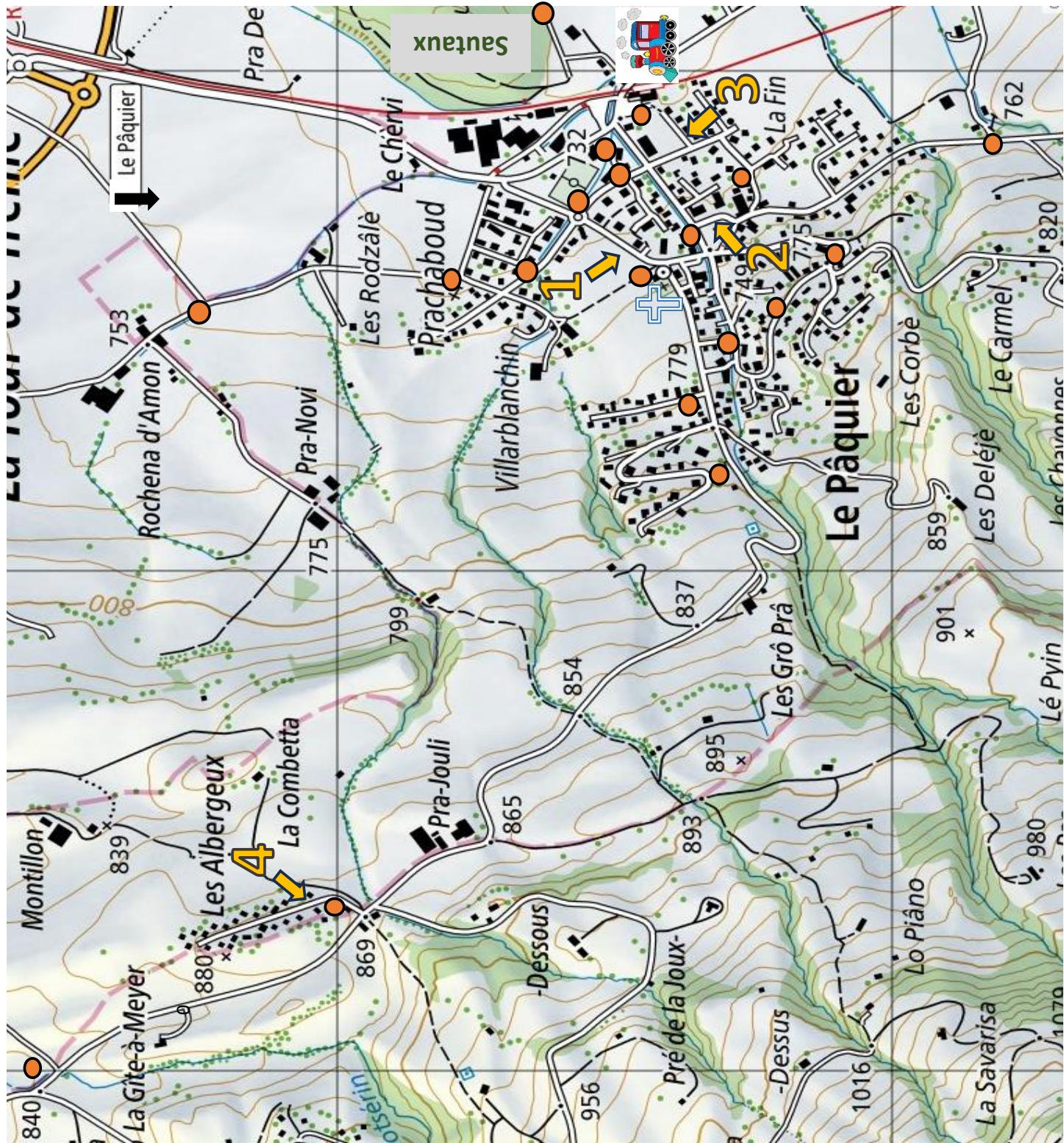
### 3. En Crête

- Sacs poubelles officiels
- Papiers/cartons
- GastroVert

### 4. Les Albergeux

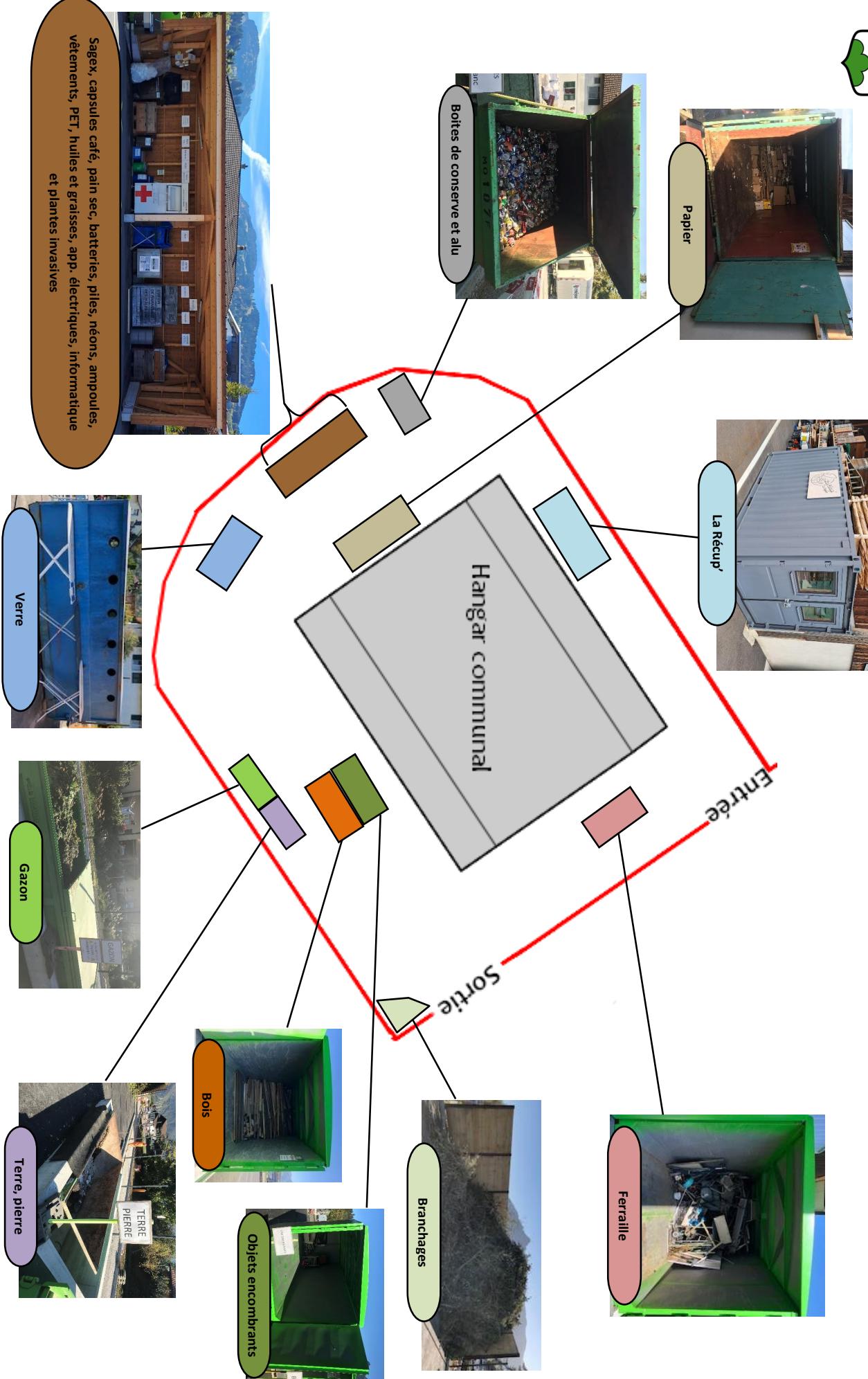
- Sacs poubelles officiels
- Papiers/cartons

Robidog



# Commune Le Pâquier

(Fribourg)





# Comment bien trier ?

## Les types de déchets



### Aluminium

Boîtes de conserves, emballages etc. dans le contenant prévu. Bien vider et réduire le volume au maximum !



### Capsules en alu

A la déchetterie, dans container prévu à cet effet.



### Tubes lumineux (néon) / LED

Séparés et dans le tonneau prévu.



### Déchets de chantier

Béton, pierre, brique, terre, plâtre, carrelage, tuile, goudron, cendres etc... sans liquide : directement à Etter (Centre de transbordement) à Vuadens. Les petites quantités (**1m<sup>3</sup> maximum**) peuvent être déposées dans la benne à DCMI.



### Dépouilles d'animaux

Amener à :  
- SANIMA Broc du lundi au samedi de 09h00 à 11h00 ;  
- SANIMA La Joux du lundi au samedi de 13h30 à 15h30.



### Ferraille (objets métalliques)

Fer, métal, cuivre, laiton, plomb etc. : dans le casier prévu (max. 2m, max. 50kg).



### Appareils électriques et électroniques

A séparer dans les emplacements prévus.



### Gazon

Gazon, feuilles : sans objet étranger, **attention pas de branches ni thuyas**, à la déchetterie dans la benne prévue à cet effet ou directement à la ferme de Montbarry (**option à privilégier**).



### PET

Exclusivement le PET rincé et écrasé : à l'emplacement prévu à la déchetterie. Les bouteilles de lait et boissons lactées ne sont pas du PET mais du PE et sont à mettre dans des sacs taxés.



### Verre

Sans fermeture de métal, liège, plastique ou bois : dans le contenant à verre. Les bouteilles ne passent pas dans l'orifice ainsi que les vitrages et miroirs doivent être déposés dans la benne à DCMI (déchets et matériaux inertes).



### Huiles minérales et végétales

Soigneusement triées : dans les containers prévus.



### Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Aux emplacements GastroVert (situés à côté des Moloks). Les sacs compostables doivent être retirés gratuitement à chaque emplacement de collecte. **Ne pas utiliser des sacs en plastique**.



### Déchets de jardin

A la déchetterie, sur la place prévue à cet effet.



### Médicaments

A apporter dans une pharmacie ou à la STEP de Broc.



### Bois

Bois, meubles, etc. : démontés dans la benne prévue à cet effet.



### Déchets encombrants combustibles

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet. Seulement si la taille de l'objet est supérieure à la contenance d'un sac de 60 litres.



### Sacs officiels

Déchets urbains, berlingots, plastiques, mouchoirs+serviettes papier, feuilles autocoll., emb. composites, bt huile/vinaigre, fl. shampoing, produit vaisselle, lessive, entretien non toxiques, vidés : **dans les sacs officiels et dans les Moloks**.



### Sagex

Sagex d'emballage : à la déchetterie, dans les sacs prévus à cet effet (réduire les grandes plaques en petit morceau). **Les chips ne sont pas admises**.



### Papier

Sans corps étrangers: journaux, revues, livres, cartons, feuille papier etc. à déposer ficelés dans les Moloks.



### Textiles et chaussures

Propres et en bon état, dans des sacs fermés, dans la benne réservée à cet effet ou dans les points de collecte situés sur les parkings de certains magasins.



### Couche-culotte

Les familles peuvent déposer des sacs transparents dans les Moloks des ordures ménagères. **Ces sacs doivent être impérativement transparents et ne contenir que des couches-culottes !**



### Peintures

Dépôt interdit dans les sacs poubelle : à amener à la STEP de Broc (le mercredi après-midi uniquement).



### Piles et accumulateurs

A la déchetterie : dans les tonneaux prévus à cet effet.



### Pneus

A éliminer par vos propres moyens. Etter (Centre de transbordement) à Vuadens.

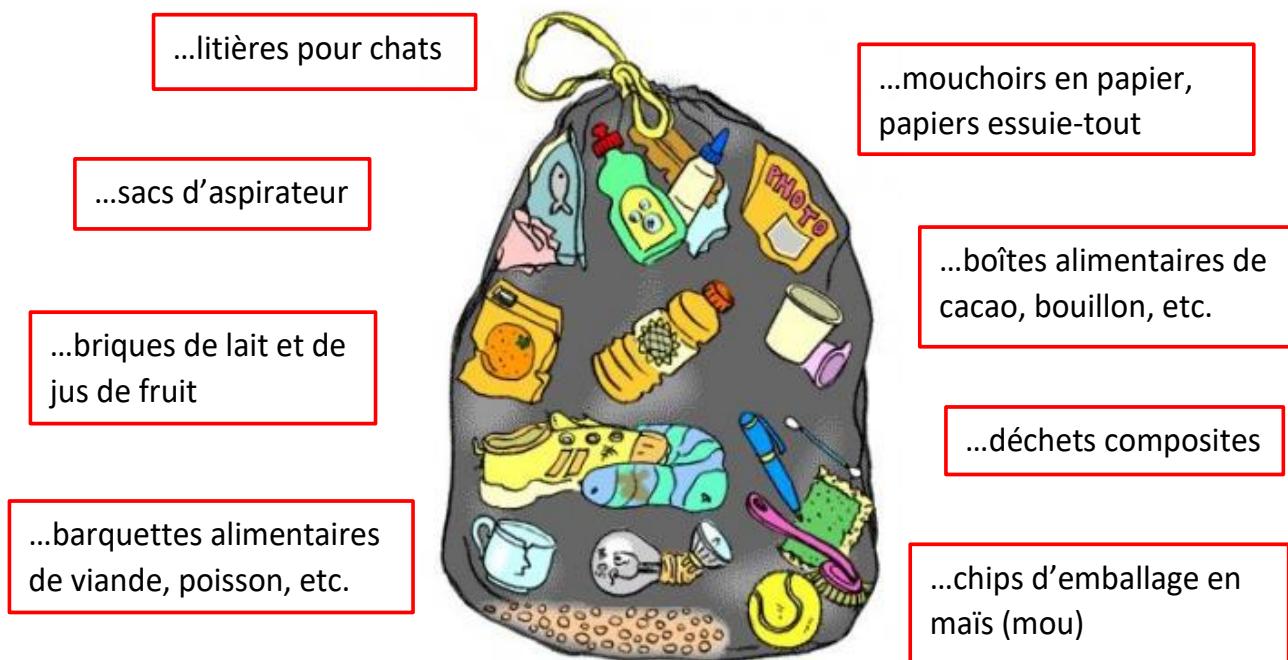


# En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?

 Boîte de conserve 200 ans	 Journal 6 mois	 Chewing-gum 5 ans
 Mégot 5 ans	 Canette ALU 300 ans	 Sac en plastique 450 ans
 Huile de vidange 8 ans	 Bouteille PET 500 ans	 Bouteille en verre 5000 ans
		 Mouchoir en papier 3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules

# Ordures ménagères et...



**A la poubelle, je ne peux pas jeter** : les déchets spéciaux (vernis, laque, solvant, diluant, colles, matières toxiques...), les médicaments (à remettre à la pharmacie), le verre recyclable, le papier et le carton recyclables, les néons et ampoules spéciales de basse consommation, les capsules de café Nespresso et autres, la ferraille, l'aluminium et autres métaux recyclables, le polystyrène expansé (sagex).

	Réfrigérateurs, congélateurs → Hubert Etter SA Vuadens
	Médicaments et déchets toxiques → Pharmacies ou STEP de Broc (mercredi après-midi)
	Déchets carnés (animaux d'élevage ou domestiques morts) → SANIMA Broc (du lundi au samedi de 09h00 à 11h00) → SANIMA La Joux (du lundi au samedi de 13h30 à 15h30)

Est considéré comme **encombrant** tout objet provenant du ménage suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 60 litres.